

SEANCE PLENIERE DU 7 DECEMBRE 2020

Valoriser les potentiels transfrontaliers dans le domaine de la santé dans le Rhin supérieur

Lors de sa séance plénière du 7 décembre 2020 et sur proposition de la Commission Economie – Marché du travail – Santé, le Conseil Rhénan,

1. attache une grande importance à la coopération sanitaire transfrontalière, notamment au regard des expériences dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 ;
2. souligne l'importance d'une stratégie transfrontalière de lutte contre la pandémie, de l'homogénéisation des mesures de protection au sein de l'espace transfrontalier, d'un traçage efficace des chaînes d'infection par-delà les frontières, et de la mise en réseau des capacités de soins de santé en cas d'évènements majeurs de type épidémie ;
3. se félicite à cet égard des activités du groupe de travail Santé de la Conférence du Rhin supérieur franco-germano-suisse, en particulier concernant l'actualisation des conventions de coopération relatives à l'aide médicale urgente dans le Rhin supérieur et dans le cadre du groupe d'experts « Epi-Rhin » en matière de traçage transfrontalier des chaînes d'infection ;
4. salue également les activités du centre de compétences trinational TRISAN qui vise à intensifier la coopération sanitaire transfrontalière, et exprime son souhait de participer au processus de réflexion sur sa pérennisation ;
5. souligne plus généralement le potentiel élevé de la coopération sanitaire transfrontalière pour améliorer l'offre de soins de proximité dans les zones rurales du Rhin supérieur ;
6. rappelle par conséquent ses résolutions « *Renforcer l'espace de santé de la région* »¹ du 9 décembre 2016 et « *Organiser les coopérations transfrontalières et promouvoir la santé dans la région du Rhin supérieur* »² du 3 décembre 2018, dans lesquelles il se prononce clairement en faveur d'un renforcement de la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé ;
7. constate toutefois que les demandes formulées dans ces résolutions n'ont pas encore été entièrement mises en œuvre ;
8. demande par conséquent de manière spécifique :
 1. d'améliorer les conditions de prise en charge des soins dans le pays voisin, notamment en vue d'un remboursement des soins dits « programmés » sur la base des tarifs du pays de soin, soit par une adaptation de la réglementation au niveau européen, soit par des conventions locales sur la base des accords-cadres existants ;

¹ Source : <https://www.conseilrhenan.org/fr/resolutions/affichage/renforcer-lespace-de-sante-de-la-region.html>

² Source : <https://www.conseilrhenan.org/fr/resolutions/affichage/organiser-les-cooperations-transfrontalieres-et-promouvoir-la-sante-dans-la-region-du-rhin-superieur-projet.html>

2. de réduire les délais d'attente des patients pour l'accès aux soins en recourant à l'offre existante dans la région frontalière, créant ainsi des synergies transfrontalières ;
3. d'établir un registre des médecins spécialistes dans le Rhin supérieur, afin de pouvoir coordonner de manière optimale les planifications nationales tout en facilitant l'accès des patients aux médecins spécialistes en fonction de leurs besoins.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en France :
 - aux députés de l'Assemblée nationale issus de l'espace du Rhin supérieur
 - à la Préfecture de la Région Grand Est
 - à l'Agence régionale de Santé Grand Est
 - à la Région Grand Est
 - au Département du Bas-Rhin
 - au Département du Haut-Rhin
- en Allemagne :
 - aux députés du *Bundestag* issus de l'espace du Rhin supérieur
 - au Ministère fédéral de la Santé
 - au Gouvernement du Bade-Wurtemberg
 - au Gouvernement de la Rhénanie-Palatinat
- en Suisse :
 - aux membres de l'Assemblée fédérale issus de l'espace du Rhin supérieur
 - à l'Office fédéral de la santé publique
 - à la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest
- au niveau européen :
 - aux membres du Parlement européen issus de l'espace du Rhin supérieur
 - à la Commission européenne
- au niveau transfrontalier :
 - à l'Assemblée parlementaire franco-allemande
 - au Comité de coopération transfrontalière franco-allemande
 - à la Conférence du Rhin supérieur (pour information)